

## BOURSE AFC\_CYTO-ISAC

### *Conditions d'attribution 2022*

Dans le cadre de la valorisation des échanges internationaux, l'AFC propose la bourse AFC\_CYTO-ISAC. En 2022, **la bourse permettra** à deux membres de l'AFC de participer au congrès annuel de la Société Internationale de Cytométrie, l'[ISAC](#). Cette bourse permet de financer l'inscription au congrès CYTO.

Elle est accessible à **tous les membres de l'AFC à jour de leur cotisation pour l'année N-1, et l'année N au cours de laquelle aura lieu le congrès**, quel que soit leur tutelle d'appartenance et leur statut.

Cette bourse vise à :

- Promouvoir la visibilité internationale de l'AFC
- Favoriser les échanges et les collaborations avec des scientifiques internationaux de haut niveau
- Permettre aux adhérents de l'AFC d'accéder aux dernières avancées technologiques en Cytométrie

**Appel à candidatures** : début Janvier 2022

**Clôture des candidatures** : **le 15 Mars 2022**

**Évaluation des dossiers en CA** avant le 15 Avril 2022

Sera éligible le candidat ayant **un résumé accepté**

Le CA se réserve le droit de demander des informations complémentaires concernant les demandes reçues. La recevabilité des dossiers et la décision d'attribution de la bourse sont effectuées par vote à la majorité des membres du CA de l'AFC. La réponse est transmise mi-avril après la réunion du CA, au bénéficiaire et à son responsable, sous réserve de l'obtention rapide des informations complémentaires éventuelles.

Le document de demande de bourse est téléchargeable en ligne sur le site web de l'AFC.

Le dossier est à envoyer à l'adresse mail suivante : [contact@afcytometrie.fr](mailto:contact@afcytometrie.fr).

L'acceptation du résumé sera jointe au dossier dès sa réception par le candidat.

Le montant maximum de la bourse est de **650 €**.

Les remboursements des frais ne s'effectueront qu'au retour du congrès, après envoi **des justificatifs originaux** et **d'un rapport relatant le déroulement du congrès** (à [contact@afcytometrie.fr](mailto:contact@afcytometrie.fr)) et ce dans les **2 mois** qui suivent le retour du congrès.

Le boursier profitera de ce rapport pour :

- (1) relater son retour d'expérience en décrivant ce que l'environnement de l'ISAC lui aura apporté,
- (2) choisir un thème, qu'il jugera pertinent à décrire, parmi ceux abordés lors du congrès, afin d'en faire profiter la communauté de l'AFC.

Ce rapport sera publié sur le site internet de l'AFC.

Le conseil d'administration de l'AFC s'assurera de la bonne conformité des pièces justificatives qui lui seront fournies.